

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU JURA

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE NOZEROY****Nombre de conseillers**

- En exercice : 09
- Présents : 06
- Votants : 08
- Absents : 03
- Exclus : 00

**Date de convocation****14.12.2023****Date d'affichage****27.12.2023****Objet**Maison de Pays –  
Validation des devis  
maçonnerie**Séance du 19 décembre 2023 à 20h00**

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Dominique CHAUVIN**

**Étaient présents** : Dominique CHAUVIN, François MIVELLE, Daniel JEANNAUX, Marine BINETRUY, Sylvie BOURGEOIS (arrivée à 20h30), Emilie COULON.

**Absents Excusés** : Audrey MENIN (pouvoir transmis à Emilie COULON), Laurent LESTIENNE (pouvoir transmis à François MIVELLE), George BALANCHE (pouvoir transmis à Daniel JEANNAUX).

**Absent** : /

**Secrétaire de séance** : François MIVELLE

Monsieur le Maire présente les devis établis par 2 entreprises concernant la partie maçonnerie de l'aménagement de la Maison de Pays.

Ces travaux comprennent :

- L'ouverture dans le mur en pierres,
- La démolition des cloisons WC arrondi et séparation salle expo-artisans,
- La démolition du dallage de la partie réhaussée avec coulage béton de fondation du mur de soutien, élévation du mur et crépis, préparation sol avec dallage, chape, fourniture et pose TMS et chape de finition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents (8 voix pour) décide :

- **DE RETENIR** l'entreprise LIETTA Bruno pour un montant de 22 750€ HT.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à NOZEROY, le 19 décembre 2023

Le Maire  
Dominique CHAUVINLe Secrétaire de séance,  
François MIVELLE